

Procédure s'appliquant en cas de symptômes de maladie et de refroidissement chez les enfants dans les écoles et dans les structures d'accueil extrascolaire et extrafamilial

En mars 2021, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a adapté, en collaboration avec Pédiatrie suisse, les critères de test pour les enfants et les adolescents. Cette adaptation a un impact sur le schéma de procédure élaboré par la Conférence des offices des écoles primaires de Suisse alémanique (DVK), qui décrit la marche à suivre en cas de symptômes de maladie et de refroidissement chez les enfants et les adolescents à l'école et dans les structures d'accueil extrascolaire et extrafamilial. Dans la perspective de l'hiver et de la saison grippale, il est prévu de fournir aux parents et aux écoles les conseils ci-joints sur la manière de procéder en cas de symptômes. Le schéma de procédure ci-joint a été développé en collaboration avec l'OFSP, sur la base de l'état actuel des connaissances concernant la propagation du virus chez les enfants.

Procédure pour les enfants de plus de 6 ans

Pour les enfants et les adolescents de plus de 6 ans, les mêmes [critères cliniques](#) que pour les adultes s'appliquent désormais. En cas de symptômes compatibles avec le COVID-19, les enfants et les adolescents restent chez eux et se font tester par un médecin. Si le résultat est positif, l'isolement est indiqué. Si le résultat est négatif, ils restent chez eux jusqu'à 24 heures après la disparition de la fièvre (cf. verso du schéma de procédure ci-joint).

En raison de cette procédure simple, il n'est pas nécessaire d'établir un algorithme de procédure distinct pour l'école primaire et secondaire.

Procédure pour les enfants de moins de 6 ans

La procédure pour les enfants symptomatiques de moins de 6 ans est plus différenciée. Dans ce cas, l'algorithme ci-joint sert de fil rouge et de repère. L'important ici est que :

- les enfants dont l'état de santé général est mauvais, avec ou sans nouvelle poussée de fièvre supérieure à 38,5 °C, restent chez eux. Les parents prennent contact avec le médecin traitant. Si le médecin ne peut établir aucun autre diagnostic clair, un test doit être effectué. Si le résultat est négatif, les enfants peuvent retourner à l'école 24 heures après la disparition de la fièvre ;
- les enfants dont l'état de santé général est bon doivent d'abord rester chez eux s'ils ont une forte toux d'apparition récente ou une fièvre supérieure à 38,5 °C. S'ils présentent d'autres symptômes du COVID-19, il faut consulter le médecin et, si aucun autre diagnostic n'est établi, réaliser un test ;
- si la fièvre ou une forte toux persiste pendant trois jours ou plus avec un état de santé général par ailleurs bon et qu'aucun autre symptôme n'est présent, il convient également de consulter le médecin et, si aucun autre diagnostic n'est établi, de réaliser un test ;
- un rhume et/ou des maux de gorge avec/sans toux légère, mais sans fièvre, ne nécessitent pas d'exclure les enfants de l'école/des structures d'accueil ou de réaliser un test s'ils sont en bon état de santé général.

L'algorithme ci-joint décrit la procédure à suivre pour les enfants symptomatiques de moins de 6 ans. Il convient de noter que dans le cadre d'une enquête sur une flambée dans une école ou une structure d'accueil, il est également possible de réaliser des tests sur des enfants asymptomatiques de tout âge.

Pédiatrie suisse exploite l'outil en ligne «www.coronabambini.ch», qui aide les parents à évaluer, au moyen d'un questionnaire structuré, les symptômes de leur enfant malade et à décider si celui-ci peut ou non aller à l'école. L'outil est mis à jour en permanence, en fonction de la situation épidémiologique. Il s'agit d'un service complémentaire auquel les parents peuvent se référer et qu'ils peuvent mettre à profit.

Conférence des offices des écoles primaires de Suisse alémanique (DVK), le 15 octobre 2021